

BATLA MINERALS SA

COMPTES CONSOLIDES

—

31 MARS 2014

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2014

(en milliers d'euros)

	mars-14	mars-13
ACTIF IMMOBILISE		
Ecarts d'acquisition	3 584	5 265
Immobilisations incorporelles	1 667	2 215
Immobilisations corporelles	2 695	3 918
Immobilisations financières	1 544	1 108
Titres mis en équivalence		
Total de l'Actif Immobilisé	9 490	12 506
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours	446	452
Créances clients	100	442
Autres créances	956	1 414
Actifs d'impôts différés	2 280	1 864
Valeurs mobilières de placement	1 201	
Disponibilités	2 205	1 236
Charges constatées d'avance	61	48
Total de l'Actif Circulant	7 249	5 456
TOTAL DE L'ACTIF	16 739	17 962
	mars-14	mars-13
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 350	5 350
Prime d'émission	16 796	16 796
Réserves consolidées	-16 207	-15 352
Ecart de conversion	-1 725	-1 737
Résultat Consolidé	1 199	-855
Capitaux Propres	5 413	4 202
Intérêts hors groupe		
Résultat hors groupe		
Intérêts minoritaires	0	0
Provisions	156	271
Total des Provisions pour Risques & Charges	156	271
DETTES		
Emprunts et dettes financières	5 415	2 275
Dettes fournisseurs	903	1 314
Dettes fiscales et sociales	1 238	622
Passifs d'impôts différés	868	1 375
Autres dettes	2 746	7 903
Produits constatés d'avance		
Total du Passif Exigible	11 170	13 489
TOTAL DU PASSIF	16 739	17 962

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2014

(en milliers d'euros)

	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Produits d'exploitation	11 876	7 632
Chiffre d'affaires	11 649	6 638
Autres produits d'exploitation	227	994
Charges d'exploitation	8 857	6 918
Achats matières		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 591	3 421
Impôts, taxes	18	19
Salaires et traitements	2 285	2 552
Charges sociales	137	59
Dotations aux amortissements	826	682
Dotations aux provisions		185
Autres charges d'exploitation		
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 019	714
Produits financiers	1 508	271
Charges financières	1 874	830
RESULTAT FINANCIER	-366	-559
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 653	155
RESULTAT EXCEPTIONNEL	76	-100
Impôts	887	550
Amortissements des écarts d'acquisition	642	360
Résultat des sociétés mises en équivalence	-1	
RESULTAT CONSOLIDE	1 199	-855
Résultats minoritaires		
RESULTAT GROUPE	1 199	-855
Résultat net par action en euros	0,22	-0,16

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 2014

(en milliers d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	En K€	mars-14	mars-13
<i>Résultat net</i>		1 199	-855
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées			
Dotation aux amortissements et provisions		-203	856
Amortissement des écarts d'acquisition		642	360
Mise en équivalence		1	
Résultat de cession			
Impôts différés		-107	379
Plus value sur cession d'actifs		1 271	99
<i>Capacité d'autofinancement</i>		2 803	839
+/- Variation nette d'exploitation		776	-131
+/- Variation nette hors exploitation		472	6 098
<i>Flux de trésorerie liés générés par l'activité</i>		4 051	6 806
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-106	-1 123
- Acquisitions d'immobilisations corporelles		-622	-2
- Acquisitions d'immobilisations financières		-664	-963
+ Produit des cessions immobilisations		251	191
+/- Produit des cessions & acquisitions filiales		-230	-3 696
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		-1 371	-5 593
- Dividendes versés aux actionnaires			
+ Augmentation de capital			
+/- Variation des écarts de conversion			
+/- Variation des emprunts			
+/- Variation des autres dettes financières		675	823
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>		675	823
<i>Incidence des variations de taux de change</i>		-188	113
Variation de trésorerie		3 167	2 149
Trésorerie en début d'exercice		230	-1 919
Trésorerie en fin d'exercice		3 397	230

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2014

(en milliers d'euros)

	Capital	Prime	Réserves	Ecart Conv.	Résultat	TOTAL
mars-12	5 350	16 796	-12 439	-1 649	-2 913	5 145
Affectation			-2 913		2 913	0
Augmentation Capital						0
Autres				-88		-88
Distribution						0
Résultat de la période					-855	-855
mars-13	5 350	16 796	-15 352	-1 737	-855	4 202
Affectation			-855		855	0
Augmentation Capital						0
Autres				12		12
Distribution						0
Résultat de la période					1 199	1 199
mars-14	5 350	16 796	-16 207	-1 725	1 199	5 413

REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité. Le Groupe applique, pour ses comptes consolidés, les principes comptables français tels qu'ils ressortent des dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et de son décret d'application du 17 février 1986 ainsi que définis par le règlement CRC n° 99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999 et publié au JO du 31 juillet 1999.

CONTINUTE DE L'ACTIVITE

Les comptes ont été établis sur le principe de la poursuite de l'activité du groupe Batla Mineral. L'entrée d'un partenaire investisseur s'est concrétisée sur l'exercice précédent par l'apport de ressources financières externes qui ont permis d'investir dans SuperKolong en joint venture avec la société EMU.

Au cours du mois de mai 2014, la société EMU est sortie du joint-venture et le groupe BATLA MINERALS a pris le contrôle intégral de SuperKolong. De nouveaux financements ont été levés auprès de ce partenaire investisseur et ont permis le rachat des 50% de EMU.

Concernant ALLUVIAL VENTURE, le groupe a obtenu l'accord tacite de LETSENG de poursuivre l'exploitation du site jusqu'en décembre 2015.

Par ailleurs, les projets structurants pour l'avenir de la Société, à savoir l'exploitation du site minier de Kolo au Lesotho (Diamant) et le développement du site minier de Riviera en Afrique du Sud (Tungstène, Molybdène et Terres Rares) sont également financés par l'apport de capitaux extérieurs dans le cadre du partenariat financier avec cet investisseur.

CHANGEMENT DE METHODE

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AUX METHODES ET AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Méthode de consolidation :

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés contrôlées de façon exclusive et pour lesquelles le pourcentage de détention ou de contrôle effectif du groupe est supérieur à 50 % sont intégrées globalement (IG). Cette méthode de consolidation a été appliquée pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés contrôlées de façon conjointes et pour lesquelles le pourcentage de détention ou de contrôle effectif est égal à 50 % sont intégrées proportionnellement (IP).

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés pour lesquels le groupe dispose d'une influence notable dans la gestion sans atteindre un pourcentage de détention ou de contrôle effectif au moins égal à 50 % sont mis en équivalence (MEE).

Il est rappelé que, dans le cadre du respect de la législation Sud Africaine, le groupe est dans l'obligation de créer des structures juridiques en association avec le "Black Economic Empowerment" lesquelles auront pour seules finalité d'être propriétaire des droits miniers dont l'exploitation sera concédée au Groupe. Ces entités sont consolidées uniquement lorsque le groupe détient le contrôle en droit ou en fait de l'entité et/ou lorsque le groupe assume l'intégralité des risques financiers y afférents. Dans le cas contraire, ces entités sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Constitution du groupe :

En date du 28 novembre 2006, a été constituée la société BATLA MINERALS par apport de 100% des titres de participations de la société EL NINO MINING valorisés à 4 000 000 euros. La société EL NINO MINING a bénéficié d'un apport de 47,50 % des actions de la société ALLUVIAL VENTURES en date du 10 novembre 2006 d'un montant de 38 000 000 rands (pour information, le cours du rand fin novembre 2006 est de 0,105 euros).

De façon concomitante, en date du 10 novembre 2006, la société EL NINO MINING a acquis :

- 52,50 % des actions de la société ALLUVIAL VENTURES pour un montant de 41 996 259 rands (dont 44 % via le rachat des sociétés DRUID EXPLORATION et SKIP FAST FOODS),
- 49,00 % des actions de la société ASAPI 1058 pour un montant de 2 900 000 rands payables lors de l'obtention des droits miniers par la société ASAPI, auxquels s'ajoute une somme de 481 333 rands pour le rachat du compte courant des actionnaires sortants,
- 49,00 % des actions de la société BOESMANLAND pour un montant de 120 rands auxquels s'ajoutent 154 500 rands pour le rachat du compte de l'actionnaire sortant,
- 49,00 % des actions détenues dans la société FIKZA DIAMONDS pour un montant de 58 rands,

L'activité des sociétés du groupe lors de sa constitution peut être résumée de la façon suivante :

- La société BATLA MINERALS est un holding financier détenant 100% des titres de la société EL NINO MINING
- La société EL NINO MINING est un holding qui détient, directement et indirectement, l'ensemble des participations en Afrique du Sud et au Lesotho à savoir :
 - 100% des titres de la société ALLUVIAL VENTURES
 - 100% des titres de la société DRUID EXPLORATION
 - 100% des titres de la société SKIP FAST FOODS
 - 49 % des titres de la société ASAPI 1058
 - 49% des titres de la société BOESMANLAND
 - 49% des titres de la société FIKZA DIAMONDS.
- Les sociétés DRUID EXPLORATION et SKIP FAST FOODS sont deux sociétés holding détenant chacune 22% de la société ALLUVIAL VENTURES.

- La société ALLUVIAL VENTURES exploite, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et pour le compte du propriétaire des droits miniers, une carrière alluvionnaire et réalise des opérations de terrassement de traitement de la roche afin d'en extraire des diamants.
- La société FIKZA DIAMONDS est une société holding détenant 51% des titres de la société BOESMANLAND.
- Les sociétés ASAPI et BOESMANLAND sont deux sociétés qui détiennent chacune un contrat de droit de prospection minier à l'issue duquel un contrat de droit d'exploitation minier sera conclu si les opérations de recherche et de prospection se révèlent favorable.
- La société BATLA RESOURCES a été créée dans l'optique de trouver de nouvelles ressources minérales. Son but est de prospecter, développer et sécuriser de nouvelles concessions (diamant, uranium, coal bed methane, etc...).
- La société GREAT FORCE INVESTMENTS 120 a été créée dans l'optique de faire des demandes de droits à prospecter pour le Coal Bed Methane (Méthane de charbon) à Limpopo en Afrique du Sud (1 concession) et de l'Uranium à Fraserburg en Afrique du Sud (5 concessions).
- La société RIVIERA TUNGSTEN détient 49 % des parts de la société BONGANI MINERALS.
- La société BONGANI MINERALS détient des droits de prospection du tungstène.
- La société PADDY'S PAD 1183 détient des droits de prospection d'uranium pour le site de Edenburg.
- La société AUSTIN'S POST détient 25 % de la société PADDY'S PAD et une option pour acquérir 26%.
- La société BUCHBERG GRAVELS détient 49 % de la société PADDY'S PAD.
- la société BECHINI INVESTMENTS 60 a été créée dans le but d'acquérir des droits miniers.
- la société CEDAR CREEK PROPERTIES a été créée dans le but d'acquérir des droits miniers.
- la société JUST JASMINE INVESTMENTS 136 détient 25 % de la société Bongani Minerals (Pty) Ltd.
- La société BATLA INVESTMENT HOLDINGS a été créée dans le cadre d'un partenariat en cours de réalisation. La société n'a pas encore d'activité.
- La société TORO DIAMONDS a été créée afin d'exploiter des droits miniers au LESOTHO dans la cadre d'un partenariat. La société n'a pas encore d'activité.
- La société ELSANA QUARRY a été créée (et détenue à 50 % par BATLA RESSOURCES) afin d'exploiter des mines et des carrières.
- La société GREAT FORCE INVESTMENTS 120 a été cédée à BATLA RESSOURCES pour 1 RAND.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

- La société BATLA RIVIERA INVESTMENTS (anciennement BATLA KAO INVESTMENT), société créée afin d'investir dans le projet « Tungstène, Molybdène et LREE (Light Rare Earth Elements) sur le site de Riviera.
- La société KOLO HOLDING, société basée au LESOTHO dont l'objet est la détention de titres de participation.
- La société RESKOL DIAMOND MINING, société basée au LESOTHO dont l'objet est l'exploitation de mines de diamants.
- ITAKANE Trading 243 (Pty) Ltd : cette société, anciennement dénommée BatlavaalProjects a fait l'objet d'une augmentation de capital de ZAR 120 pour permettre l'entrée au capital à hauteur de 50 % la société Emu Blue (Pty) Ltd, filiale de la société australienne Emu Nickel NL
- SUPER KOLONG (Pty) Ltd : l'intégralité des titres de cette société a été achetée par la société Itakane Trading 243 (Pty) Ltd
- KMFKimberley Miners Forum (Pty) Ltf : la société Superkolong (Pty) Ltd détient 30,4 % des titres de cette société

Evolution du groupe :

Aucune évolution du groupe n'est à signaler sur l'exercice.

Périmètre de consolidation :

Sociétés	Informations	% intérêts	Méthode de consolidation
BATLA MINERALS	Société anonyme de droit français au capital de 5 350 000 euros, immatriculée au registre du commerce des sociétés de BEZIERS sous le numéro 493056162 ayant son siège social Immeuble le Solar 1, ZAE Le Monestié, 3 Avenue de l'Occitanie 34760 BOUJAN sur LIBRON	N/A	Mère
EL NINO MINING	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1 600 rands immatriculée au « Registar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2001/019313/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
ALLUVIAL VENTURES	Société de droit du LESOTHO, enregistrée sous le numéro 2002/394 ayant son siège social c/o Moors Rowland, 15 United Nations Road, Meseru LESOTHO.	100.00%	Globale
DRUID EXPLORATION	Société de droit sud africain constituée sous forme de « close corporation », immatriculée au « Registar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n° 1995/005983/07 ayant son siège social à 44 Constantia road, 7800 WINBERG.	100.00%	Globale
SKIP FAST FOODS	Société de droit sud africain constituée sous forme de « private corporation », immatriculée au « Registar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n° 2001/048323/23 ayant son siège social à NBS Building, Jone streer, 8301 KIMBERLY.	100.00%	Globale
ASAPI 1058	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1 000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2006/00388/07 ayant son siège social 130 Miller street, 7140 WESTERN BAY	49.00%	Globale *

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

BOESMANLAND DIAMENTE	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2003/010023/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	74.00%	Globale
FIZKA DIAMONDS	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2003/010023/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	Globale *
BATLA RESOURCES	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/010446/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	MEE
HANHEKA SA	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/015422/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
GREAT FORCE INVESTMENTS 120	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/016502/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	MEE
RIVIERA TUNGSTEN	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 100 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2008/004239/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
PADDY'S PAD 1183	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2006/035522/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	74,00 %	Globale *
AUSTIN'S POST	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/006501/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
BUCHUBERG GRAVELS	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2006/035310/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
BONGANI MINERALS	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 11764 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2002/030414/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	61,25 %	Globale *
BECHINI INVESTMENTS 60	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/016394/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

CEDAR CREEK PROPERTIES	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/032914/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
MOONSTONE MINING	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2008/015728/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
JUST JASMINE INVESTMENTS 136	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/011885/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	Globale *
BATLA INVESTMENTS HOLDING	Société de droit mauricien, au capital de 100 euros immatriculée sous le numéro 090977 C1/GBL ayant son siège social 5 President John Kennedy Street, Port Louis, Mauritius.	100.00%	Globale
TORO DIAMONDS	Société de droit du LESOTHO, enregistrée sous le numéro 2009/1044 ayant son siège social PO Box 12508 Maseru 100 LESOTHO	100.00%	Globale
ELSANA QUARY	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 240 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2006/022382/07 ayant son siège social PO Box 298, Porteville 6810.	24.50%	MEE
BATLA RIVIERA INVESTMENT	Société de droit mauricien, au capital de 100 €, immatriculée sous le numéro 096179 C1/GBL, ayant son siège social 5 President John Kennedy Street, Port Louis, Mauritius, précédemment nommée BATLA KAO INVESTMENT	100.00%	Globale
KOLO HOLDING	Société de droit du Lesotho au capital de M 1000, enregistrée sous le numéro 2011/608, ayant son siège social Grosvenor House Sentinel Park 15 United Nations Roads, Maseru, LESOTHO	75.00 %	Globale
RESKOL DIAMOND MINING	Société de droit du Lesotho au capital de M 1000, enregistrée sous le numéro 2010/1393, ayant son siège social Grosvenor House Sentinel Park 15 United Nations Roads, Maseru, LESOTHO	100.00 %	Globale
ITAKANE TRADING 243	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 240 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2008/016067/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY	50 %	Proportionnelle
SUPERKOLONG	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1 000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2004/014482/07 ayant son siège social 76 Quinn Street Kimberely	50 %	Proportionnelle
KIMBERLEY MINERS FORUM	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1 000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/024830/07 ayant son siège social 10 York Street, Kimberely	15,2 %	MEE

*Sociétés dont le groupe Batla Minerals a le contrôle malgré un pourcentage non majoritaire.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Litiges ABN-AMRO (ex-FORTIS)

La société BATLA MINERALS a obtenu définitivement gain de cause devant les tribunaux hollandais dans le cadre du litige qui l'opposait à la banque ABN-AMRO ; L'indemnité versée s'élève à 1 633 K€ et les frais engagés dans cette procédure à 286 K€. Ces éléments ont été portés en résultat exceptionnel.

- Titres HANHEKA DRC

Les titres de la société HANHEKA (République démocratique du Congo) ainsi que les avances qui lui avaient été consenties, soit au total 1 018 K€ ont été enregistrés en perte sur l'exercice compte tenu du caractère irrécouvrable de ces actifs. Cette opération n'a aucune incidence sur le résultat de la société dans la mesure où ces éléments étaient intégralement provisionnés.

- Décision de justice en faveur de la société ReskolDiamondsMining (Pty) Ltd

La Haute Cour du Lesotho, dans son jugement rendu le 17 avril, a débouté le plaignant (la société Angel Diamonds (Pty) Ltd, le précédent détenteur du droit minier) de sa requête et a confirmé la validité du « Department of Minerals and Energy » du Lesotho à attribuer le droit minier à la société ReskolDiamondsMining (Pty) Ltd.

Le Groupe a maintenant la possibilité de retourner sur le site de Kolo et va pouvoir commencer la phase 1 du processus d'exploration des deux filons de kimberlite attachés à ce permis de miner.

- Signature d'un avenant au contrat de prêt avec la Société HawkfieldCorporatio NV et modification du contrat d'option de souscription d'actions

La Société BatlaInvestment Holding a souscrit un prêt complémentaire de 1 000 000 d'euros auprès de la Société Hawkfield Corporation pour consolider le développement des activités du groupe.

Cette nouvelle tranche sera rémunérée à 3% par trimestre et sera remboursée aux mêmes échéances et sur la même durée que le prêt initial de 3 500 000 euros.

Par ailleurs, un nouveau contrat d'option de souscription d'actions a été signé annulant le contrat initial. La Société Hawkfield Corporation NV aura désormais la possibilité de souscrire à l'émission de 500 000 actions de la Société BatlaMinerals SA au prix unitaire de 2,50 euros. Cette option est consentie pour une durée de 4 ans et 20 jours ouvrés suivant le versement des fonds prêtés au titre du contrat de prêt de 4 500 000 euros. La clause prévoyant la possibilité de rachat de cette option par la Société BatlaMinerals SA moyennant le versement d'une indemnité a été supprimée. Si la Société Hawkfield Corporation NV décidait de lever cette option, l'augmentation de capital en découlant sera soumise à l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

POINTS SPECIFIQUES

Les sociétés du sous-groupe EL NINO MINING présentant leurs comptes selon le format sud africain, ces états financiers ont été retraités afin de respecter le format des états financiers français. Les états financiers sud africains ont été retraités dans la mesure où les principes comptables seraient différents de ceux admis selon les principes comptables français.

ECART D'ACQUISITION – ECART D'EVALUATION

Les écarts d'acquisition, correspondant à la différence entre le prix d'acquisition des titres, majoré le cas échéant des frais d'acquisition, et la quote-part des capitaux propres acquis sont affectés aux éléments d'actifs et de passifs identifiables. Les écarts ainsi affectés suivent les principes et règles comptables retenus pour les postes concernés en tenant compte de la fiscalité latente qui est inscrite au poste d'impôts différés. Les écarts d'acquisition non affectés sont amortis sur une durée de 5 années.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Lors de l'acquisition de la société ALLUVIAL VENTURES, la société a identifié un élément d'actif incorporel correspondant aux avantages économiques futurs que permettra de dégager l'exploitation du contrat de sous-traitance de criblage de la mine de diamants du Lesotho.

La valorisation de cet incorporel (30 000 000 RANDES) a été réalisée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs et selon les hypothèses suivantes :

- Durée : 5 ans
- Taux d'actualisation : 12 %
- Taux d'inflation : 10 % (hors fuel – 15 % fuel)
- Taux d'impôt : 34,75 %

Ce contrat a été amorti initialement sur une durée de 5 ans qui correspondait à une estimation de la durée d'exploitation probable à l'origine de ce contrat. Compte tenu des avenants signés, la durée du contrat a pu être prorogée de cinq années supplémentaires venant à échéance le 31 décembre 2013. Le plan d'amortissement de cet actif a été revu de façon prospective.

Le groupe a obtenu de manière tacite la prorogation de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2015.

Rachat du contrat commercial entre Rosy Blue Manufacturing et Superkolong (Pty) Ltd par Itakane Trading 243 (Pty) Ltd

Un versement de 5 000 000 RANDES a été effectué auprès de la société Rosy Blue Manufacturing pour racheter l'accord commercial liant cette société à la société Superkolong (Pty) Ltd.

Cet accord prévoit que la société Rosy Blue Manufacturing a la possibilité soit d'acheter les diamants extraits par Superkolong (Pty) Ltd avec 5 % de remise sur les prix de réserve soit de percevoir 5 % de commission sur les ventes de diamants effectuées si elle n'achète pas les diamants. En rachetant cet accord, la société Itakane Trading 243 (Pty) Ltd s'est substituée à Rosy Blue Manufacturing.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

Au 31 mars 2014, aucun indice de perte de valeur n'étant constaté sur cet actif, aucune provision pour dépréciation n'a été enregistrée.

Frais de recherche, de développement et de prospection miniers

Les frais de recherche, développement et prospection miniers sont comptabilisés en charge dans la mesure où ces frais sont considérés comme des frais de recherche et prospection initiaux. Toutefois, dès obtention des droits de prospection, les frais de prospection sont immobilisés dans la mesure où il existe des perspectives sérieuses de mise en extraction rentable

Tant que la prospection se fait conformément aux hypothèses de départ, aucune dépréciation n'est constatée. Dans le cas inverse :

- un test de dépréciation est mis en place afin de s'assurer que la comptabilisation à l'actif de ces frais préparatoires ne rendra pas le coût d'entrée des futures immobilisations (en cas de découverte conduisant à une exploitation) supérieur à leur valeur actuelle estimée ;
- en cas d'insuccès, ces frais sont comptabilisés en charges exceptionnelles

En cas de découverte conduisant à une exploitation, les travaux de prospection sont incorporés dans le coût de production des immobilisations corporelles, ces frais préparatoires étant nécessaires à la mise en service de l'immobilisation conformément à l'utilisation attendue de la direction.

Le plan d'amortissement est différé jusqu'au terme de la prospection et sont ensuite amortis sur la durée de l'exploitation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'actif immobilisé corporel est principalement composé de machines outils et de matériel de terrassement servant à l'exploitation des carrières alluvionnaires. Le coût d'entrée des immobilisations dans l'actif immobilisé du Groupe est constitué de leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations corporelles est réalisé selon le mode linéaire. La durée d'amortissement correspond à la durée de vie d'utilisation des biens. Les durées appliquées se décomposent de la façon suivante :

◆ Outillages	5 ans	
◆ Agencements		6 ans
◆ Engins de chantier	5 ans	
◆ Engins de terrassement	3 ans	
◆ Mobiliers	3 ans	

Les biens acquis en crédit-bail sont inscrits à l'actif du bilan et les emprunts correspondants sont repris au passif dans les dettes financières. Corrélativement les redevances sont annulées et la charge financière liée au financement ainsi que les dotations aux amortissements conformes aux méthodes du Groupe, sont constatées.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Une provision pour

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

dépréciation est éventuellement constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour le Groupe ; celle-ci est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité.

EN-COURS DE PRODUCTION

Les en cours de production sont valorisés au coût de revient de la tonne de roches alluvionnaires traitées. Dans le cas où le prix de vente serait inférieur au prix de revient, c'est le prix de vente qui est retenu dans le cadre de la valorisation des en cours de fin d'année.

CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont provisionnées en fonction des risques évalués.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont destinées à couvrir les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

RETRAITES COMPLEMENTAIRES ET INDEMNITES DE DEPART

Aucune provision pour retraites n'est comptabilisée dans la mesure où celle-ci ne s'applique pas aux salariés du groupe. Toutefois une provision pour rupture de contrat est provisionnée afin de tenir compte des obligations sociales sud africaine et du Lesotho.

CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de la facturation de travaux de sous-traitance de traitement et terrassement de roches alluvionnaires et autres pour extraire des diamants pour le compte du propriétaire d'une carrière située au LESOTHO et en Afrique du Sud.

IMPOTS SOCIETE

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

L'impôt est calculé pour chaque entité du groupe en fonction de la législation en vigueur dans chaque pays concerné. Les principaux taux d'impôt sont les suivants :

Année	Pays	libellé	taux
2014	France	Impôt société	33,33%
	Afrique du Sud	Impôt société	28,00%
	Afrique du Sud	Impôts sur dividendes	12,50%
	Lesotho	Impôt société	25,00%
2013	France	Impôt société	33,33%
	Afrique du Sud	Impôt société	28,00%
	Afrique du Sud	Impôts sur dividendes	12,50%
	Lesotho	Impôt société	25,00%

OPERATIONS RECIPROQUES

Les soldes réciproques, les opérations réalisées entre sociétés du Groupe, sont éliminés. D'autre part, les distributions de dividendes et les résultats de cession d'actifs entre sociétés du Groupe sont également éliminés.

OPERATIONS EN DEVISES

Les états financiers des sociétés étrangères font l'objet d'une conversion en euros selon le principe du taux de clôture. Les taux utilisés Rands / Euros sont les suivants :

Date	Taux moyen annuel	Taux de clôture
mars-12	0,097670	0,097730
mars-13	0,091165	0,084600
mars-14	0,073550	0,068552

IMPOSITIONS DIFFEREES

Les impôts différés résultant des décalages temporaires d'impositions ou de déductions sont calculés selon la méthode du report variable sur la totalité des différences temporaires existant dans les comptes individuels ou provenant des retraitements de consolidation ou des éliminations de résultats internes. Celles-ci apparaissent dès lors que la valeur d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les impositions différées sont calculées au niveau de chaque société. Un impôt différé actif net n'est constaté que dans la mesure où sa récupération est confirmée par des prévisions de bénéfices futurs à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés au taux d'imposition à la date de clôture, selon la fiscalité en vigueur dans le pays d'origine. Les impôts différés de clôture sont calculés à partir du dernier taux d'imposition connu, à savoir 28 %.

RETRAITEMENTS DES ECRITURES DE NATURE FISCALE

Afin de ne pas fausser l'image donnée par les comptes consolidés, l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales du pays où se situe l'entreprise consolidée, comme notamment les reprises de subventions d'investissements, la constitution ou la reprise d'amortissements dérogatoires, la constitution ou la reprise de provisions réglementées est annulée.

INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part des associés extérieurs au Groupe BATLA MINERALS dans le résultat et les capitaux propres consolidés. Cette quote-part est déterminée sur la base du pourcentage d'intérêts effectivement détenu à la clôture.

Il est à noter que les pertes revenant aux minoritaires sont déduites des intérêts majoritaires dans la mesure où les associés ou actionnaires minoritaires n'ont pas l'obligation formelle de combler les pertes. Si, ultérieurement, le groupe réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires seront alors crédités de tous les profits jusqu'à hauteur des pertes minoritaires imputées.

Au 31 mars 2014, le résultat négatif des intérêts minoritaires imputés sur la part groupe s'élève à 1.738 Keuros.

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN**NOTE 1 : ECARTS D'ACQUISITION POSITIFS & IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Ecart d'acquisitions positifs :

	Valeurs Brutes	Amortissements	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
EL NINO MINING	73	73	0	
ALLUVIAL VENTURES	212	212	0	
DRUID & SKIP	2 010	2 010	0	
ASAPI	56	56	0	
BOESMANLAND	37	37	0	
RIVIERA	618	618	0	
AUSTIN'S POST	821	821	0	
BUCHUBERG	1 886	1 886	0	
PADDY'S PAD	187	187	0	
BONGANY	720	288	432	711
SUPER KOLONG	3 647	494	3 153	4 554
TOTAL	10 266	6 682	3 584	5 265

Autres Immobilisations Incorporelles :

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Concessions, droits				
Fonds de commerce	2 228	2 078	150	466
Autres immobilisations incorporelles	1 517		1 517	1 749
TOTAL	3 745	2 078	1 667	2 215

VB	Concessions, droits	Fonds de commerce	Autres immo. Incorporelles	TOTAL
<i>Ouverture</i>		2 750	1 749	4 499
Augmentations			107	107
Diminutions				0
Effets devises		-522	-339	-861
Clôture	0	2 228	1 517	3 745

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

AMORTISSEMENTS	Concessions, droits	Fonds de commerce	Autres immo. Incorporelles	TOTAL
<i>Ouverture</i>		2 284		2 284
dotations		244		244
Reprises				
Effets devises		-450		-450
Clôture	0	2 078	0	2 078

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeurs Brutes	Amort.	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Terrains				
Constructions				
Installations tech, mat et outillages ind.	5 064	2 881	2 183	2 463
Autres immobilisations corporelles	2 524	2 012	512	1 455
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL	7 588	4 893	2 695	3 918

VB	Installations, mat et outillages	autres immo corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL	Dont Crédit bail
<i>Ouverture</i>	5 628	3 745		9 373	1 986
Augmentations	873	184		1 057	
Diminutions	-362	-636		-998	
Mouvement périmètre				0	
Effets devises	-1 075	-769		-1 844	-308
Clôture	5 064	2 524	0	7 588	1 678

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	Installations, mat et outillages	autres immo corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL	Dont Crédit bail
<i>Ouverture</i>	3 165	2 290		5 455	911
dotations	203	379		582	33
Reprises	-81	-364		-445	
Autres mouvements	291			291	
Effets devises	-697	-293		-990	-175
Clôture	2 881	2 012	0	4 893	769

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Titres de participation			0	
Créances sur titres de participation	3 331	1 808	1 523	918
Prêts			0	
Autres immobilisations financières	68	47	21	190
TOTAL	3 399	1 855	1 544	1 108

VARIATIONS	Titres de participations	Créances sur titres de p°	Prêts	Autres immo financières	TOTAL
<i>Ouverture</i>	233	1 879		2 202	4 314
Augmentations		673			673
Diminutions	-233	-785			-1 018
Autres variations		2 113		-2 113	0
Effets devises		-549		-21	-570
Clôture	0	3 331	0	68	3 399

PROVISIONS	Titres de participations	Créances sur titres de p°	Prêts	Autres immo financières	TOTAL
<i>Ouverture</i>	233	961		2 012	3 206
Dotations		86			86
Reprises	-233	-785			-1 018
Autres variations		1 950		-1 950	0
Effets devises		-404		-15	-419
Clôture	0	1 808	0	47	1 855

La provision sur titres de participation relative à la société HANENKA DRC et la provision sur créances financières ont été reprise suite au passage en perte de ces actifs..

La provision sur créances financières concerne essentiellement l'avance de trésorerie faite à BATLA RESSOURCES.

NOTE 4 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les informations sont les suivantes :

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

MISE EN EQUIVALENCE (K€)	BATLA RESSOURCES	KMF
Capitaux Propres retraités	0	-83
Valeur des titres	0	0
Quote part du groupe	49%	15%
TOTAL	0	-13
<i>En KRANDS</i>		
Montant des capitaux propres sociaux	-23 999	-1 217
Résultat	-1 200	-94
Total bilan	25 271	38 304
Chiffre d'affaires	0	257 036
ELEMENTS RELEVANT DU BILAN (K€)	BATLA RESSOURCES	KMF
Prêt filiale net	182	
Clients net produits financiers	155	

NOTE 5 : STOCKS

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Matières premières				
En-cours de production	446		446	452
Marchandises				
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	446	0	446	452

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

NOTE 6 : CREANCES CLIENTS & AUTRES CREANCES

	Valeurs Brutes	Dépréciation	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Clients	156	56	100	442
Sous total	156	56	100	442
Créances fiscales	918		918	829
Créances sociales			0	0
Débiteurs divers	38		38	585
Sous total	956	0	956	1 414
TOTAL CREANCES	1 112	56	1 056	1 856

NOTE 7 : ECHEANCIER DES CREANCES NETTES

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Clients	156		156
Créances fiscales	918		918
Créances sociales	0		0
Débiteurs divers	38		38
TOTAL CREANCES	1 112	0	1 112
mars-13	1 924		1 924

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'établit à 5 350 000 euros. Il est divisé en 5 350 000 actions de 1 euro chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

NOTE 9 : PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS	Litiges	MEE KMF	Indem. Départ	Provisions réhabilitation	Autres charges	Autres risques	TOTAL
<i>ouverture</i>		14	136	41	80		271
dotations							0
Reprises		-1		-41	-35		-77
Autres Var							0
Effets devises			-26		-12		-38
Clôture	0	13	110	0	33	0	156

NOTE 10 : ECARTS D'ACQUISITION NEGATIFS

Néant.

NOTE 11 : DETTES FINANCIERES

	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Emprunts auprès des établissements de crédit	307	361
Dettes financières diverses	5 099	908
Dettes relatives au crédit bail		
Découvert bancaire	9	1 006
TOTAL	5 415	2 275

Les dettes financières diverses concernent :

- Compte courant EMU pour 1,1 M€
- Emprunt souscrit auprès de la société Hawkfield pour 4 M€ (présenté en autres dettes au bilan de l'exercice précédent)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2014

NOTE 12 : ECHEANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	85	222		307
Dettes financières diverses	1 099	4 000		5 099
Dettes relatives au crédit bail				
Découvert bancaire	9			9
TOTAL	1 193	4 222	0	5 415
mars-13	2 220	55		2 275

NOTE 13 : AUTRES DETTES EXIGIBLES

	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Fournisseurs et comptes rattachés	873	1 197
Avances et acomptes reçus	30	117
Sous total	903	1 314
Dettes sociales	250	28
Dettes fiscales	988	593
Dettes diverses	2 564	7 904
Produits constatés d'avance	184	
Sous total	3 986	8 525
TOTAL	4 889	9 839

Les autres dettes sont principalement composées du crédit vendeur sur acquisition de la société SUPER KOLONG.

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14 : CHIFFRE D'AFFAIRES & AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

La ventilation géographique du chiffre d'affaires par composantes est la suivante :

	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Prestation de services		
- Afrique du Sud / Lesotho	11 649	6 638
- Reste du monde		
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	11 649	6 638

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Production immobilisée	55	895
Production stockée	53	55
Reprises de provision	97	37
Autres produits d'exploitation	22	7
TOTAL	227	994

NOTE 15 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se compose des éléments suivants à la clôture :

	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Autres produits de participation		
Gains de change	206	105
Produits nets sur cession de VMP	1	
Autres produits financiers	283	156
Reprises sur prov. et amort. financiers	1 018	10
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 508	271
Dotation aux prov. & amort. financiers	86	
Intérêts et charges financiers	1 003	537
Pertes de change	785	293
Autres charges financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 874	830
RESULTAT FINANCIER	-366	-559

NOTE 16 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants à la clôture :

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Produits exceptionnels sur op. de gestion	1 633	
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs		
Produits de cession d'éléments d'actifs	300	206
Autres produits exceptionnels		
Profit sur cession filiale		
Reprises de provisions exceptionnelles		
Transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 933	206
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	287	1
Charges sur exercices antérieurs		
VNC des éléments d'actifs cédés	1 570	305
autres charges exceptionnelles		
Dotations de provisions exceptionnelles		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 857	306
RESULTAT EXCEPTIONNEL	76	-100

NOTE 17 : IMPOT SUR LES SOCIETES

	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
Impôt société	994	172
Impôts différés	-107	378
TOTAL	887	550

	2014	2013
Résultat avant impôt	2 086	-305
taux d'impôt retenu	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	695	-102
Impact variation de taux sur impôt courant	80	27
Différences temporaires		
Différences permanentes	4	11
Mise en équivalence		
Amort et reprises Ecart Acq° et Fonds de cce	214	211
Déficits ne donnant pas lieu à Impôt diff actif	130	205
Autres	-235	198
Charge effective d'impôt	887	550

NOTE 18 : IMPOTS DIFFERES

IMPOTS DIFFERES	mars-14 (12 mois)	mars-13 (12 mois)
PASSIF		
Décalage temporaire (Alluvial)	351	633
Décalage temporaire (Superkolong)	517	742
Total	868	1 375
ACTIF		
Perte de change latente (ENM)		
Décalage temporaire (ENM)		
Deficit reportable (ENM)	2 280	1 804
Retraitements (ENM)		52
Total	2 280	1 856

NOTE 19 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Exercice clos au 31 mars 2013 : 353 K€
 Exercice clos au 31 mars 2014 : 421 K€

NOTE 20 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif global ventilé par catégories socioprofessionnelles au 31 mars 2014 est présenté par entité juridique ci-dessous :

	TOTAL
Dirigeants	4
Cadres	
Mise à disposition	
Employés	173
TOTAL	177

Effectif global SK : 124 pris en compte à 50 %

NOTE 21 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de 0.22 euros est déterminé conformément à l'avis N° 27 de l'Ordre des Experts Comptables et correspond à la division du résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société BATLA MINERALS SA soit 5 350 000 actions.

NOTE 22 : EVENEMENTS POST CLOTURE

Le groupe a conclu en mai 2014 un nouvel emprunt auprès de la société Hawkfield d'un montant de 3 000 000 € au taux de 5%/trimestre à échéance au 30/9/2017 via sa filiale BATLA INVESTMENT HOLDING (Mauritius) afin d'acquérir les 50% de la société EMU dans le joint-venture SuperKolong. La société BATLA MINERALS SA s'est portée caution de cet engagement auprès de la société Hawkfield. Enfin, Un droit participatif est accordé à la Société Hawkfield sur 10% des dividendes qui seront distribués par la Société Itakane sur les résultats reçus de Superkolong aussi longtemps que la concession sera exploitée, moyennant le paiement de 500 K€.

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

PRÊT

La Société BATLA MINERALS s'est portée caution des deux emprunts souscrits par la société BATLA INVESTMENT HOLDING (Mauritius) au profit de la société Hawkfield :

- Un emprunt de 3,5 M€ au taux de 4%/trimestre à échéance au 31/03/2017
- Un emprunt de 1 M€ au taux de 3%/trimestre à échéance au 31/03/2017

Par ailleurs, un contrat d'option de souscription d'actions a été signé avec la société Hawkfield. La société Hawkfield aura la possibilité de souscrire à l'émission de 500 000 actions de la société BATLA MINERALS SA au prix de 2,50 euros. Cette option est consentie pour une durée de 4 ans et 20 jours ouvrés suivant le versement des fonds prêtés au titre des contrats de prêts de 4 500 000 euros. Si la Société Hawkfield décidait de lever cette option, l'augmentation de capital qui en résulterait sera soumise à l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire.

OPTIONS

- Option d'achat de 25% de la société ASAPI pour un montant de 1 MRANDS (option valable jusqu'à 30 jours après l'obtention des droits miniers)

CREDIT VENDEUR ACQUISITION DES TITRES SUPERKOLONG

La garantie du paiement du prix des actions de Superkolong (Pty) Ltd est assurée d'une part, par un nantissement des actions détenues par la société Itakane Trading 243 (Pty) Ltd et d'autre part, par le versement de 30 % des revenus issus de la vente des diamants qui doivent être déposés sur un compte séquestre.